Si l'hypothèse d'une inévitable ouverture libérale du système politique cubain n'est pas uniquement pessimiste, il faut alors envisager que tous ces acteurs auront de nouvelles opportunités et coloreront le système politique cubain de toutes les nuances qu'exigera le marché de la politique libérale. Une preuve *a posteriori* du caractère de la Révolution cubaine et de sa force idéologique et culturelle tiendra justement à la capacité des valeurs et des objectifs socialistes à perdurer comme alternatives réelles et pas simplement comme des références amères pour les convertis ou des effluves attristés pour les nostalgiques.

Saint-Domingue, 7 novembre 2003
Traduit de l'espagnol par Robert March

1 Entre autres réformes et événements importants de la période, on pourrait mentionner les débats publics dans le cadre de la convocation du IVe congrès du PCC, les réformes économiques libéralisantes, la réforme constitutionnelle, la nouvelle loi électorale (voir Dilla, 2002).

2 Pendant les mois précédant la réunion du Parlement programmée pour approuver les mesures d'ajustement économique (mai 1994), les syndicats ont organisé une série de débats à la base dont leur presse s'est fait l'écho. Ils ont finalement réussi à repousser l'instauration d'un impôt sur les salaires prévu dans le programme initial (voir Dilla, 1996).

Janette Habel

Sur les procès de La Havane

Un an après l'onde de choc provoquée par les procès de La Havane, la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU qui siège à Genève s'apprête à condamner le régime cubain pour violation des droits de l'homme, à l'instigation de l'administration de Georges Bush.

En 2003 lors des exécutions des preneurs d'otages et des condamnations à de lourdes peines des dissidents cubains, James Cason, chargé d'affaires américain faisant fonction d'ambassadeur à La Havane, l'avait publiquement admis : « Les États-Unis n'avaient pas été des observateurs passifs de ces évènements puisqu'après tout notre objectif est d'impulser une transition rapide et pacifique vers la démocratie à Cuba… ». L'administration étatsunienne souhaite ainsi impulser à Cuba un processus de « nation-building » conforme à ses vues.

En mars 2004 le ministre des Affaires Étrangères cubain Felipe Perez Roque a répliqué devant la Commission de l'ONU : « Cuba revendique le droit d'appliquer ses lois pour se défendre de l'agression. Cuba revendique le droit de juger les mercenaires qui collaborent avec le blocus et la politique agressive de la super-puissance qui veut reconquérir et dominer son peuple. » Faisant allusion à l'impunité dont bénéficient les grandes puissances, Perez Roque a conclu : « Condamnez l'agresseur, et non l'agressé ».

La répression déclenchée en 2003 par Fidel Castro l'a isolé sur le plan international et lui a valu des condamnations sans précédent de la part de ses soutiens les plus proches. Face aux critiques dont il est l'objet, le gouvernement cubain multiplie les arguments. Le premier dénonce les condamnations à géométrie variable de la Commission, « cette grande parade de l'hypocrisie » (selon l'expression de militants genevois), qui ne dit mot sur Guantanamo ou sur la Tchétchénie.

Le second argument invoque le droit à l'autodéfense préventive de la révolution face aux agressions ouvertes ou cachées de l'administration Bush. L'avertissement destiné à la Maison Blanche peut se résumer ainsi : Cuba ne sera pas l'Irak, et si vous nous déclarez la guerre, voici le sort que nous réserverons à vos alliés et à ceux qui tenteront de l'intérieur de déstabiliser le pays. Ici il n'y aura pas de cinquième colonne. C'est ainsi que le régime castriste justifie l'emprisonnement des dissidents accusés de « trahison » et de conspiration avec les diplomates américains, et l'exécution de ceux qui ont procédé au

détournement armé d'une navette dans la baie de La Havane. L'état de légitime défense pourrait, selon l'argumentation officielle, expliquer les condamnations, la gravité des menaces justifiant en quelque sorte celle des sentences : la peine de mort pour les preneurs d'otage et la sévérité des jugements à l'égard des dissidents.

Mais si le sérieux des menaces est avéré, il reste à prouver celui des accusations. Une fois établie la légitimité de l'autodéfense – légitimité que nous ne contestons pas – il reste à démontrer le bien fondé des sanctions. L'accusation prétend s'être appuyée sur des arguments « irrebatibles » (irréfutables). Mais qui peut en juger ? Les lourdes peines pour les dissidents (de 6 à 28 ans de prison en vertu de l'application de la loi 88 dite de « La protection de l'indépendance nationale et de l'économie de Cuba ») imposaient des procès publics, ouverts à la presse et aux diplomates, condition pour que les garanties nécessaires à la défense soient respectées. Au lieu de cela les jugements expéditifs ont été rendus à huis clos en quelques semaines, les accusés étant assistés par des avocats commis d'office.

Il faut ici différencier les deux procès. Le premier délit relève du droit commun : le ferry transportant au moins cinquante personnes, dont plusieurs enfants, avait été dérouté le 2 avril 2003 par des pirates armés qui menacèrent de jeter les passagers par-dessus bord si leurs exigences n'étaient pas satisfaites. Imaginons un instant le même acte commis aux États-Unis par un pirate de l'air : il n'est pas sûr qu'il n'ait pas été exécuté sur le champ sans autre forme de procès. Mais le détournement du bateau à La Havane s'est terminé sans victimes. Avoir fusillé les trois auteurs du détournement dans un monde où la peine capitale apparaît comme un symbole de la barbarie est une faute tant sur le plan éthique que politique.

Le second procès est d'un autre ordre. Il relève, au moins pour certains dissidents, du délit d'opinion. D'autres ont été accusés de conspiration. On peut désapprouver les agissements des opposants, combattre leurs orientations voire leur collusion avec des représentants américains, mais le seul fait de se réunir avec le chargé d'affaires américain, ou d'être rémunéré pour l'écriture d'articles ne suffit pas à qualifier l'accusation de complot et de trahison. Les témoignages de témoins à charge – des agents de la sécurité de l'État cubain – infiltrés par le ministère de l'Intérieur dans ces regroupements ne sont pas recevables en l'absence d'une enquête menée par une défense indépendante sur les conditions dans lesquelles les « preuves » ont été réunies.

Pourquoi l'argumentaire officiel n'a t-il pas convaincu alors que ses prémisses semblent légitimes ? Pourquoi la critique publique de la part d'intellectuels et d'écrivains solidaires de Cuba, qu'on ne peut soupçonner de complaisance envers l'administration Bush, a t-elle été aussi massive ? C'est le grand écrivain latino-américain Eduardo Galeano qui l'a sans doute exprimé le plus clairement. Le sort réservé aux dissidents pose le problème de la liberté d'expression, une liberté d'expression politique et d'association qui n'existe pas dans un système de parti unique/parti d'État. Or le climat social et politique est lourd à Cuba. Depuis l'effondrement de l'URSS, la population supporte le poids des difficultés économiques. Le niveau de vie de 1989 n'a toujours pas été rattrapé. La fatigue, l'usure, la démoralisation sont palpables pour tout observateur attentif. De surcroît Fidel Castro a 76 ans et les incertitudes qui pèsent sur l'après-castrisme suscitent l'inquiétude. L'Église catholique s'est récemment fait l'écho, dans une lettre pastorale du cardinal Ortega, de cette « crainte diffuse et généralisée ». Pour la première fois la dissidence intérieure, traditionnellement faible et divisée, a marqué des points avec la signature par onze mille cubains d'un texte réclamant une ouverture économique, la liberté d'entreprise et des activités privées, et une libéralisation politique. En dehors de la dissidence, nombreux sont ceux qui dans l'île défendent les conquêtes de la révolution mais critiquent les choix économiques et réclament des espaces de débat démocratique. Pour ceux-là aussi, le message est clair : le pays est en guerre, il doit s'aligner derrière son chef. « Commandant en chef, à vos ordres » proclamaient les affiches pendant la crise des fusées, face au péril d'une guerre nucléaire. Le mot d'ordre est resté le même, mais les temps ont changé. La société cubaine s'est diversifiée, les nouvelles générations n'ont pas vécu la dictature de Batista. L'ouverture économique marchande décidée dans les années 1990 et la légalisation du dollar ont suscité des inégalités, des injustices et porté atteinte aux idéaux égalitaires. Dans ce contexte, l'homogénéité politique est un mirage qui peut coûter cher quelles que soient les apparences. La population cubaine a plus que jamais besoin de la confrontation des idées et d'une participation populaire à tous les niveaux, pas d'une discipline militaire et d'un suivisme inconditionnel. Le dire, ce n'est pas faire le « jeu de l'ennemi » comme le prétendent ceux qui n'ont tiré aucune leçon du totalitarisme stalinien, c'est en revanche comprendre les enseignements de l'histoire du XXe siècle.

Il y a sans aucun doute à Cuba des alliés de George Bush. La répression policière ne permettra pas de combattre leurs idées. Les peines infligées et leur emprisonnement risquent même de donner à leur parole un écho démesuré. Comment le gouvernement cubain peut-il d'ailleurs prétendre redouter « les idées des contre-révolutionnaires » en faveur du retour au capitalisme alors que, selon les chiffres officiels, 98 % de la population auraient approuvé l'amendement constitutionnel proposé par Fidel Castro déclarant le socialisme « irrévocable » ?